



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°06-010318
Lotissement Eucalyptus / Rétrocession des derniers Logements Très Sociaux

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 22 février 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 20

Procuration (s) : 01

Absent (s) : 08

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE
Maire

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{er} MARS

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le 1^{er} mars à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie ALMEIDAS SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipal - Eric BOYER conseiller municipal

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal.

PROCURATION(S) : René HOAREAU conseiller municipal à Ghislaine DORO conseillère municipale

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180301-DCM06-010318-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2018
Date de réception préfecture : 05/03/2018

Affaire n°06-010318
Lotissement Eucalyptus / Rétrocession des derniers Logements Très Sociaux

Le Maire rappelle que la vente des anciens Logements Très Sociaux (LTS) de l'opération Eucalyptus a démarré en 2004 suite à une décision de Conseil Municipal du 30 juin de la même année. Depuis cette date, 25 familles sont devenues propriétaires de leurs logements.

Compte tenu de la complexité de ces rétrocessions, plusieurs délibérations ont été nécessaires pour permettre l'aboutissement de l'ensemble des ventes au regard des nombreux dysfonctionnements (annulation des titres de recettes, abandon du dossier par l'opérateur en charge de la rétrocession/amélioration de l'opération, couches législatives successives, dépassement des frais de notaire, prix de vente erroné pour une famille...) et des spécificités de chaque dossier (décès de l'acquéreur avant la vente, changement de situation familiale, endettement...).

A ce jour, 2 dossiers sur les 5 dossiers évoqués dans la délibération de 2016 est en cours de règlement (ANDOCHE Jean Michel, DALLEAU Yvonne Béatrice,) ; pour les autres les motifs de non clôture sont les suivants :

	Motifs	Préconisations en vue du déblocage des dossiers
GRONDIN Joseph André Eucher	Pathologie entraînant une défaillance des assurances ; diagnostics caducs	Délibération en faveur du fils GRONDIN Philippe Joseph en vue de saisir les aides existantes ; Mise jour des diagnostics ; La famille prendra à sa charge le prix de vente et les frais notariés.
PAYET Thérèse Elodie / PALMA Olivier	Changement de situation familiale (séparation) ; diagnostics caducs	Nouvelle délibération pour une vente en faveur de madame uniquement ; Mise jour des diagnostics ; La famille prendra à sa charge le prix de vente et les frais notariés
TAMON Gianni Alexandre	Changement de situation familiale (vie maritale avec Madame ROBERT Anne Murielle) ; diagnostics caducs	Délibération en faveur de Monsieur et Madame ; Mise jour des diagnostics ; La famille prendra à sa charge le prix de vente et les frais notariés.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,
 PREND ACTE de la poursuite de l'opération de vente en intégrant les difficultés rencontrées,
 VALIDE la prise en charge financière règlementaire de l'ensemble des diagnostics (électrique, amiante, parasitaire et fosse septique) s'il y a lieu en fonction des dossiers,
 AUTORISE la vente en faveur de Monsieur GRONDIN Philippe Joseph en lieu et place de GRONDIN Joseph Eucher André,
 AUTORISE la vente en faveur de Madame PAYET Thérèse Elodie et ANNULE la décision de vente conjointe avec Monsieur PALMA Olivier,
 ACTE qu'en fonction de l'instruction du dossier de Monsieur TAMON Gianni Alexandre, la vente pourra se faire en faveur de Monsieur ou conjointement avec Madame ROBERT Anne Murielle,
 AUTORISE, le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

 Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie
 Le Maire
 Marc LUC BOYER




Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20180301-DCM06-010318-
 DE
 Date de télétransmission : 05/03/2018
 Date de réception préfecture : 05/03/2018